



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

21018

Distr. LIMITEE

HED.1(SPEC.)

7 juillet 1994

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

ORIGINAL: FRANCAIS

**REUNION D'EXPERTS SUR LE SYSTEME DE SOUS-TRAITANCE
(UNIDOSS) ET DE PARTENARIAT INDUSTRIEL DE L'ONUDI**

Vienne, 20-24 juin 1994

RAPPORT*

* Ce document n'a pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitres</u>	<u>Pages</u>
I. INFORMATION SUR LE SYSTEME DE SOUS-TRAITANCE UNIDOSS	3
II. OBJECTIFS DE LA REUNION D'EXPERTS	4
III. ORGANIZATION DE LA REUNION	4
IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	5
<u>Annexes</u>	
I. PROGRAMME DE LA REUNION	12
II. LISTE DES PARTICIPANTS	14
III. REFLEXIONS SUR LES TYPES DE PARTENARIAT INDUSTRIELS	15
IV. LE CLUB UNIDOSS	17
V. LES CAHIERS DES CHARGES DU NOUVEAU LOGICIEL	
UNIDOSS (A) VERSION UNIDOSS 1.2	
(B) VERSION UNIDOSS 2	

I. INFORMATION SUR LE SYSTEME DE SOUS-TRAITANCE UNIDOSS

Dans le cadre de son Programme de Promotion de la Sous-traitance et de Partenariat Industriel, l'ONUDI a conçu et mis au point au cours des dix dernières années une méthodologie détaillée et moderne pour la gestion des bases de données relatives aux Bourses de Sous-traitance et de Partenariat (BSTP) qu'elle a mises en place.

Ces données concernent les capacités et les équipements de production des entreprises industrielles, la classification des entreprises en fonction d'une série de nomenclatures industrielles données, la sélection d'entreprises en fonction d'une combinaison de critères et la mise en relation de l'offre et de la demande d'opérations de sous-traitance entre les donneurs d'ordres et les sous-traitants.

Cette méthodologie a récemment été convertie en un logiciel détaillé et cohérent, le Système de Sous-Traitance de l'ONUDI (UNIDOSS), qui est disponible en anglais, en espagnol et en français. Ce logiciel ne saurait en aucun cas remplacer le personnel spécialisé chargé d'exploiter une Bourse de Sous-Traitance et de Partenariat, mais il peut cependant permettre à ce personnel d'optimiser ses travaux grâce à une analyse approfondie des mécanismes enregistrés et de leurs caractéristiques techniques et de réaliser ainsi un gain de temps considérable. Il permet aussi l'impression automatique des listes de mises en relations souhaitées et un suivi organisé des différentes recherches et interventions.

En outre, ce système permet de conduire des analyses économiques sous-sectorielles ou régionales, de détecter des lacunes des entreprises et de proposer des remèdes, d'effectuer des audits technologiques et de la qualité des produits manufacturés, et de formuler des stratégies commerciales et d'investissements des entreprises.

Le logiciel UNIDOSS est protégé par un accord de licence proposé gratuitement aux organismes bénéficiant d'un projet de coopération technique de l'ONUDI concernant la mise en place d'une Bourse de Sous-Traitance et de Partenariat. Une quarantaine de Bourses de ce genre fonctionnent aujourd'hui dans le cadre d'accords de licence UNIDOSS conclus par des organismes de ce genre dans une vingtaine de pays, à savoir: Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Cuba, Equateur, Guatemala, Mexique, Paraguay, Pérou, Uruguay, Venezuela en Amérique latine; Algérie, Jordanie, Maroc et Tunisie dans la région arabe; Pologne et Turquie en Europe; et Kenya en Afrique.

Un répertoire international des Bourses de Sous-Traitance et de Partenariat faisant appel au logiciel UNIDOSS a été élaboré. Il facilitera l'établissement de relations et d'accords de coopération industrielle tant entre ces organismes qu'avec d'autres institutions analogues ailleurs dans le monde, au moyen d'un langage technique commun.

II. OBJECTIFS DE LA REUNION D'EXPERTS

A ce stade de développement de ce système et de ce programme, l'ONUDI juge important d'organiser une Réunion d'Experts qui facilite les échanges de vues et recommande à l'ONUDI des principes directeurs en ce qui concerne:

1. l'amélioration et le développement du système et du logiciel UNIDOSS;
2. la création éventuelle d'une Association (ou d'un Club) UNIDOSS;
3. la commercialisation éventuelle d'UNIDOSS;
4. le renforcement du rôle de l'ONUDI dans l'exécution et le développement de son Programme de Promotion de la Sous-Traitance et de Partenariat Industriel, par des activités régulières de l'ONUDI (séminaires de formation, recherche et publications, mise en réseau, et autres services connexes);
5. l'inclusion du Partenariat Industriel dans le programme et éventuellement dans le logiciel UNIDOSS et
6. la coopération avec d'autres services de l'ONUDI qui pourraient contribuer à et/ou bénéficier de ce Programme.

Les travaux de la réunion reposeront sur l'expérience d'un petit groupe d'experts de haut niveau en matière de fonctionnement des Bourses de Sous-traitance et de Partenariat et/ou du système informatisé UNIDOSS.

III. ORGANISATION DE LA REUNION

En raison du caractère pratique de la réunion, de ses travaux et de ses démonstrations sur ordinateurs, sous forme d'ateliers ou de sessions d'information, le groupe d'experts estime qu'il n'est pas nécessaire de faire un compte rendu exhaustif des débats et que ceux-ci sont entièrement reflétés dans les conclusions et recommandations qui suivent. Le Programme de la Réunion est décrite en Annexe I et la Liste des Participants en Annexe II.

IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

A. Vu l'importance grandissante des relations de sous-traitance, d'approvisionnement et de partenariat industriels, tant nationales qu'internationales, comme mode de production industrielle moderne, efficace et flexible et vu leur importance comme vecteur de développement des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et comme stratégie de développement industriel, le groupe d'experts recommande:

1. D'encourager le développement du rôle élargi des Bourses (ou Centres d'Appui) de Sous-Traitance et de Partenariat (BSTP) au service des PME sous-traitantes et fournisseurs, qui agissent comme centre de détection, d'information, de promotion et de relais d'assistance multidisciplinaire dans les domaines suivants:

- appui technique (conception de produits, technologies, équipements, innovation)
- gestion de la qualité, normalisation et certification
- promotion commerciale (y inclus l'organisation et/ou la participation à des salons internationaux de sous-traitance et de partenariat, et études de marchés)
- conseils juridiques (contrats, chartes, réconciliation et arbitrage)
- analyses sectorielles/régionales
- accès au financement
- conseils en matière fiscale et douanière
- gestion (réhabilitation, gestion financière, gestion de stocks, etc.)
- gestion des ressources humaines (formation, etc.)
- certification du statut de sous-traitant (à des fins d'éventuelles exemptions fiscales et douanières).

L'assistance peut être fournie directement par les BSTP (sous forme de conseils, de formation, de séminaires de sensibilisation, de foires industrielles, etc.) ou par des institutions spécialisées avec lesquelles les BSTP coopèrent.

2. La mise en évidence du Partenariat Industriel dans le Programme de Promotion de la Sous-traitance et du Partenariat de l'ONUDI, et dans le logiciel UNIDOSS, dans l'acceptation suivante: "relations de sous-traitance et d'approvisionnement spécialisés qui sont complétés par d'autres formes de coopération (techniques, technologiques, financières, commerciales, de gestion, fournitures d'équipements, d'assistance et de formation) en vue d'accroître les chances de succès et de garantir des relations stables et durables entre les partenaires. au bénéfice mutuel de ceux-ci". Ceci est souvent le cas des accords internationaux de sous-traitance de spécialité, particulièrement pour accéder à de nouveaux marchés ou à de nouvelles technologies, difficilement accessibles isolément. (Voir Annexe III.)

3. D'étendre le système de sous-traitance et de partenariat à d'autres secteurs économiques liés à l'industrie ainsi qu'aux services industriels. Ceux-ci représentent un potentiel d'emploi et de croissance considérables. A cette fin, une nomenclature des services industriels devrait être étudiée, un questionnaire spécialisé devrait être conçu pour inclure les sociétés de services dans les banques de données des BSTP et les cadres des BSTP devraient être formés à la mise en relations d'entreprises dans ce secteur.

4. De confirmer le rôle essentiel des BSTP dans la constitution de groupes ("clusters"), de filières (sectorielles), d'associations et de réseaux de sous-traitants et de fournisseurs spécialisés pour répondre à des demandes importantes de donneurs d'ordres ou d'acheteurs, tant nationaux qu'étrangers. Cette fonction peut éventuellement faire l'objet d'études à facturer au client.

5. En raison de la crise économique actuelle, de ré-itérer la recommandation n° 25 du groupe d'experts de 1991. Afin d'éviter la dépendance commerciale et technologique (la semi-intégration) des sous-traitants (et fournisseurs) par rapport aux donneurs d'ordres et clients, les BSTP doivent encourager les entreprises sous-traitantes et fournisseurs à diversifier le risque - clients en augmentant le nombre de leur clients (minimum 3), et en diversifiant les secteurs d'activités et les marchés géographiques de leurs clients.

6. Rappelant que les BSTP ne pourront jamais générer des revenus suffisants pour assurer leur autonomie financière complète en raison de leur fonction primaire de vecteur de développement de PME et de l'économie locale (en d'autres termes les BSTP ne sont pas des entités commercialement viables), le groupe d'experts recommande aux BSTP de diversifier les sources de financement, afin d'assurer leur pérennité, entre:

- a. les pouvoirs publics (en reconnaissance des bénéfices pour l'économie locale)
- b. les associations professionnelles (en reconnaissance des bénéfices pour les secteurs industriels concernés)
- c. les entreprises adhérentes (au moyen de cotisations annuelles)
- d. les activités génératrices de revenus (ouvertes aux non-membres des BSTP) telles que l'organisation de salons spécialisés, de séminaires de formation, de journées de rencontres partenariats, de voyage d'études ciblés, d'études de marchés, etc.

7. Que les Conseils d'Administration des BSTP soient constitués des 3 catégories d'entités (pouvoirs publics, associations professionnelles et entreprises adhérentes), afin d'assurer une gestion stable, efficace et équilibrée des BSTP.

8. En vue de capitaliser sur l'expérience professionnelle acquise par les gérants et cadres de BSTP, et d'assurer la pérennité de leur activité dans les BSTP, il est recommandé d'accorder la plus haute priorité à la gestion des ressources humaines des BSTP afin d'assurer la fidélité et la permanence de leurs gérants et cadres par des

rémunérations et considérations appropriées, par l'application d'un plan de développement de carrière et par l'octroi d'une formation permanente.

9. Le temps nécessaire pour mettre en place une BSTP, y inclus ses aspects institutionnels, méthodologiques et opérationnels, ainsi que les mesures d'encadrement, d'accompagnement et de formation nécessaires, est estimé à 4 - 5 ans.

B. En vue de consolider et assurer la pérennité de l'expérience de l'ONUDI (plus de 10 ans), de la méthodologie et des instruments développés par elle, des mécanismes institutionnels mis en place dans diverses régions du monde (40 BSTP), et des bases de données substantielles sur les entreprises, particulièrement des PME (plus de 15.000 entreprises), des mécanismes promotionnels mis en place (Salons internationaux de sous-traitance tels que "SUBCONTRATA Latino Americana" et "SAMEST"), des réseaux de BSTP aux niveaux national, régional et même mondial, des relations de coopération crédibles établies avec des partenaires institutionnels publics et privés (150) dans les pays tant industrialisés qu'en développement, et de la crédibilité et du savoir-faire acquis par l'ONUDI dans ce programme, et qui ne sont disponibles dans nulle autre organisation internationale, le groupe d'experts recommande:

1. La création d'un Club UNIDOSS, ouvert à d'autres organismes spécialisés, et dont la condition d'accès serait la signature de l'accord de licence UNIDOSS, en vue de maintenir et de développer la coopération entre l'ONUDI et un vaste réseau mondial d'institutions de promotion de la sous-traitance et du partenariat créé par elle ou avec lesquelles elle coopère.

Ce Club fournirait une série de services aux BSTP membres, moyennant paiement d'une redevance préférentielle (à déterminer). Ces services pourraient inclure l'annuaire international, des mises à jour successives du logiciel UNIDOSS, la mise à disposition de consultants spécialisés et d'experts audits, de mises en relations, d'accès à tarifs préférentiels à certains salons/foires internationaux de sous-traitance et de partenariat, des séminaires de sensibilisation et de formation, des ouvrages méthodologiques et publications spécialisées de l'ONUDI, l'accès à l'observatoire PME, et autres réseaux de l'ONUDI, ainsi que décrit dans l'Annexe IV.

2. La conception, la programmation et les essais d'une nouvelle génération du logiciel UNIDOSS, qui soit élargi au partenariat, qui puisse opérer en réseau tant interne qu'international, qui puisse être relié à d'autres logiciels (bases de données, traitement de textes, graphiques, tableurs, gestion budgétaire, etc.), et l'inclusion d'une série de nouvelles fonctions et analyses qui sont décrites dans l'Annexe IV.

3. D'étudier (ou d'envisager) la commercialisation de ce nouveau logiciel UNIDOSS auprès des institutions et entreprises de pays industrialisés, ainsi qu'auprès des BSTP des pays en développement à un taux préférentiel. Ceci nécessiterait une enquête ciblée de marchés.

4. D'adapter les moyens de communication (télécopie, courrier électronique, etc) des réseaux régionaux de BSTP en fonction du flux réel d'informations échangées et des impératifs de confidentialité des bases de données.

5. La conception et la rédaction impératives d'un ouvrage descriptif d'une BSTP qui complète les documents en usage actuellement et auxquels doivent s'ajouter:

- a. un manuel sur la gestion budgétaire et des adhérents de la BSTP (pouvant éventuellement être transposé sur logiciel informatique)
- b. les conditions légales d'adhésion des entreprises aux BSTP
- c. le questionnaire normalisé sur les Services Industriels
- d. le questionnaire normalisé sur le Partenariat Industriel
- e. la fiche de travail sur le Suivi des Interventions pour chaque entreprise.

6. L'ONUDI se donne les moyens humains, matériels et budgétaires pour maintenir et développer le Programme de Promotion de la Sous-Traitance et de Partenariat de l'ONUDI (facteur de développement des PME), y inclus le système UNIDOSS et le Club UNIDOSS, ainsi que la recherche et le développement dans tous les éléments méthodologiques de ce programme et la formation continue d'une nouvelle génération d'experts. Ceci devrait inclure au minimum:

- a. la rédaction et l'édition des ouvrages nécessaires sur les BSTP
- b. l'organisation de réunions régionales d'information et de sensibilisation avec des représentants de pays bénéficiaires et de pays donateurs, consacrées à l'Europe Centrale et de l'Est, à l'Asie et à l'Afrique
- c. l'organisation d'au moins un séminaire de formation spécialisée par an pour des gérants de BSTP et pour une nouvelle génération d'experts
- d. le recrutement d'un expert pour la conception, la programmation et les essais d'une nouvelle génération du logiciel UNIDOSS.
- e. l'organisation d'une consultation annuelle des experts principaux du Programme pour confronter et intégrer les expériences et les résultats acquis.

C. En vue de favoriser une coopération étroite entre le Programme de Promotion de la Sous-Traitance et du Partenariat Industriel (au sein du Service des PME) avec d'autres Divisions/Services de l'ONUDI, et ainsi de bénéficier d'une complémentarité et/ou d'une synergie des ses activités, tant au bénéfice de l'ONUDI que des pays bénéficiaires, le groupe d'experts élargi aux représentants de divers services de l'ONUDI recommande d'explorer et de mettre en route les éléments de coopération suivants:

1. Division de la Promotion d'Investissements

- a. Incorporer les BSTP, comme service spécialisé, dans les Services de Promotion des Investissements (SPI) de l'ONUDI lorsque ceux-ci sont mis en place dans des pays en développement (Pologne, Tunisie, Turquie, Inde, Corée);

- b. Utiliser les BSTP dans les pays en développement comme contreparties des SPI de l'ONUDI et des promoteurs/investisseurs potentiels de pays tiers, pour l'identification de projets et de partenaires industriels;
- c. Utiliser les BSTP pour l'identification de projets et de partenaires industriels en vue des Forums de Promotion des Investissements organisés par l'ONUDI, et insérer les BSTP dans la Banque de Donnée pour le Programme de Promotion des Investissements (DIPP) et son réseau;
- d. Assurer la participation (avec un espace approprié) des BSTP dans les Forums de Promotion des Investissements de l'ONUDI;
- e. Insérer le potentiel d'entreprises de sous-traitance et d'approvisionnement des pays (à identifier par les BSTP) dans les Etudes de Faisabilité et dans les Guides des Investisseurs de l'ONUDI, comme facteur incitatif d'investissements étrangers.

2. Service de l'Information Industrielle

- a. Utiliser les BSTP comme points focaux d'INTIB (La Banque de Données Technologiques et Industrielles de l'ONUDI), et particulièrement de son Système de Référence, pour la mise en relation de demandes et d'offres d'informations technologiques.
- b. A défaut, utiliser les BSTP comme relais d'information auprès des points focaux d'INTIB pour les entreprises membres des BSTP.

3. Service de Gestion, de Promotion et d'Acquisition de Technologie

- a. Consacrer des Ateliers de Travail ou des Séminaires de Formation en matière de Transfert de Technologies aux questions particulières de la sous-traitance et du partenariat industriel;
- b. Inclure la sous-traitance et le partenariat industriel dans les TECHMART, organisés par l'ONUDI, lorsque cela s'avère possible et utile;
- c. Assister les entreprises PME sous-traitantes et fournisseurs à s'adapter à (ou acquérir) des technologies nouvelles afin de ne pas perdre les marchés de sous-traitance et d'approvisionnement qu'elles détiennent;
- d. Recommander aux gouvernements des politiques incitatives à des opérations de sous-traitance et de partenariat, tant nationales qu'internationales;

4. Service de la Coopération Industrielle et des Consultations

- a. Insérer dans les Consultations Sectorielles organisées par l'ONUDI les aspects relatifs à la sous-traitance, à l'approvisionnement et au partenariat;
- b. Encourager les politiques et les programmes de taux d'intégration ("localisation") de pièces, composants, fournitures et services effectués

- par des sous-traitants et fournisseurs locaux dans des fabrications (chaînes de montage) d'entreprises étrangères établies dans le pays;
- c. Encourager la coopération économique et technique entre pays en développement ("ECDC/TCDC") par la constitution de réseaux régionaux de BSTP et de coopération inter-réseaux, particulièrement en faveur de l'Afrique et des pays les moins avancés (PMA);
 - d. Encourager la mise en place par les gouvernements d'un environnement incitatif à la sous-traitance et au partenariat industriel;
 - e. Inclure la promotion de la sous-traitance et du partenariat industriel comme l'un des instruments faisant partie des panoplies ("package") de coopération proposées par l'ONUDI;
 - f. Faire appel aux BSTP pour servir d'antennes sur le terrain aux Comités Consultatifs ("Advisory Panels") dont la mise en place est proposée par ce Service de l'ONUDI.

Par ailleurs, il a été recommandé d'explorer les possibilités de coopération avec d'autres Services de l'ONUDI, dont la participation n'a pu être assurée à l'occasion de cette réunion. Il s'agit de:

5. Service du Développement et de la Restructuration des Entreprises

en raison de la contribution ou des besoins du Programme de Promotion de la Sous-Traitance et du Partenariat Industriel en matière de:

- réhabilitation industrielle (par augmentation du taux d'utilisation des capacités de production installées);
- restructuration et privatisation d'entreprises publiques (par essaimage d'unités de production commercialement viables et maintien de relations de sous-traitance/approvisionnement avec celles-ci);
- Gestion moderne et efficace (par l'application des principes 0-défauts, 0-délais, 0-stock et du "juste-à-temps");
- Conseils en gestion aux PME (en matière d'innovation, d'adaptation, de conception de produits, de technologies nouvelles, de gestion des stocks et des approvisionnements, etc.)

6. Service du Support Institutionnel et du Développement du Secteur Privé en raison de la contribution ou des besoins du Programme en matière de:

- Gestion de la qualité, normalisation et certification (considérés comme le critère principal de sélection des sous-traitants et fournisseurs par les entreprises clientes);
- Support institutionnel indispensable à la réussite et à l'efficacité des BSTP (Chambres de Commerce et d'Industrie, Fédérations d'Industries, Associations Professionnelles).
- Stratégies et planification industrielles (par des analyses économiques effectuées à partir des banques de données des BSTP);

7. Service des Industries Métallurgiques et Mécaniques en raison de l'importance des secteurs suivants en matière de sous-traitance, d'approvisionnement et de partenariat industriel:

- métallurgie et travail de métaux
- industries mécaniques et électriques
- industries électroniques
- services industriels tels que la réparation, la maintenance et la fournitures de pièces de rechange.

8. Service des Statistiques Industrielles en raison de l'importance de la base statistique des banques de données d'entreprises (plus de 15.000) constituées par les BSTP dans une vingtaine de pays (dans certains cas, il s'agit de PME enregistrées pour la première fois) en vue d'effectuer des analyses économiques, thématiques ou sectorielles.

Annexe I

PROGRAMME DE LA REUNION D'EXPERTS

- | | | |
|--|---|---|
| 20 juin
(9:00) | <u>Ouverture de la réunion</u> (salle F-0781)
(MM. F. Richard et A. de Crombrughe) | Documentation
en Annexe |
| (10:00) | <u>Séminaire de familiarisation</u> de la dernière
version V-1.2.3. du logiciel UNIDOSS

- Salle F-0781 équipée de 8 micro-ordinateurs
(MM. J.C. Montes et G. Nay) | 1. Manuel Opérationnel |
| 21 juin
a.m.
p.m. | <u>Séminaire de familiarisation</u> (continuation) | |
| 22 juin
a.m. | <u>Extensions et améliorations de UNIDOSS</u> (salle C-0343)

1. Secteurs industriels à couvrir et
les nomenclatures industrielles concernées
(examen particulier des Services Industriels)

2. Questionnaire Normalisé: modifications
éventuelles (autres types de questionnaire:
services industriels)

3. Gestion et mesure de la qualité et
certification du status de sous-traitant

4. Mise en réseau - interne (multi-posts)
- externe (réseau ou courrier
électronique)
Aspects techniques et légaux (accès à des
informations confidentiels)

5. Impression des Fiches d'Entreprises et des
Listes d'Entreprises

6. Nécessité éventuelle de ré-écrire UNIDOSS
(coût impliqué) | 2. Carnet des
Nomenclatures

3. Questionnaire
Normalisé

4. Extrait du
rapport sur le
réseau arabe |
| p.m. | <u>Perspectives de Développement de UNIDOSS</u>

1. Protection légale: Accord de Licence
(Protection physique sur logiciel) | 5. Accord de Licence |

2. Commercialisation de UNIDOSS (Critères-coûts)
3. Recherche, développement, maintenance et formation (lignes directrices pour un programme ONUDI)
4. Extensions possibles d'UNIDOSS à la gestion financière et comptable des BSTP.
6. Club UNIDOSS

23 juin
a.m.

Partenariat Industriel

1. Types et définition du Partenariat (par rapport à la Spécialisation Flexible, aux Alliances Stratégiques, aux "Joint-Ventures", etc.)
2. Comment encourager le Partenariat tout en évitant la semi-intégration des sous-traitants?
3. Autres relations inter-entreprises apparentées: approvisionnement, distribution, etc.
4. Inclusion du Partenariat dans UNIDOSS.
7. Note sur les types de Partenariat Industriel
8. Partenariat Industriel
C. Altersohn

23 juin
p.m.

Session d'Information

avec d'autres Services de l'ONUUDI avec lesquels une coopération est envisagée

1. Présentation du Programme de Promotion de la Sous-Traitance et du Partenariat
2. Présentation succincte d'autres programmes de l'ONUUDI pouvant bénéficier de, et/ou contribuer au programme de Promotion de la Sous-Traitance/ et du Partenariat
3. Questions-Réponse
4. Ebauche d'une coopération

24 juin

Conclusions et recommandations

a.m.
p.m.

- 4 groupes de travail
Approbation des conclusions et recommandations.

Annexe II

LISTE DES PARTICIPANTS

I. Experts

1. M. A. *Balaña* (Spain)
2. M. A. *Bouchaoua* (Tunisia)
3. M. C. *Cuny* (France)
4. M. J.C. *Montes* (Colombia)
5. M. G. *Nay* (France)
6. M. N. *Schicchi* (Italy)

1. M. A. *de Crombrughe*
Service des Petites et Moyennes Entreprises, ONUDI
2. M. A. *Spina*
Service de la Coopération Industrielle et
des Consultations, ONUDI

II. ONUDI (à la Session d'Information du 23 juin)

M. F. *Richard*
Mme. L. *van Oyen*
Mme. G. *Ceglie*
Services de Petites et Moyennes Entreprises

M. M. *Cisse*
Division de Promotion des Investissements

M. J.-C. *Carrier*
Service de l'Information Industrielle

M. A. *Pinto Rodriguez*
Service de la Coopération Industrielle et des Consultations

M. J. *de Caldas Lima*
Service de la Gestion, Promotion et Acquisition Technologiques

M. K. *Vencatachellum*
Unité de l'Acquisition de Technologies

M. A. *Nolan*
Service de l'Évaluation

III. Observateurs

1. M. *Per Stridh*

ANNEXE III

REFLEXION SUR LES TYPES DE PARTENARIATS INDUSTRIELS

1. **Partenariat au sens large** (Coopération Industrielle)

Toute forme de coopération entre entreprises se fondant sur la complémentarité des ressources/moyens/objectifs et au bénéfice mutuel des parties en présence.

2. **"Joint-Venture" (Entreprise conjointe)**

Entreprise filiale émanant de la création (ou prise de participation au capital) de 2 ou plusieurs entreprises parentes (ou mères)

3. **Partenariat en amont/aval**: Approvisionnement/Distribution

4. **Sous-Traitance industrielle**: (partenariat de production)

Définition et espèces:

- (a) Sous-Traitance de Capacité
- (b) Sous-Traitance de Spécialité
- (c) Sous-Traitance Economique (coûts de production)

5. **Sous-traitance stable et équilibrée** (Partenariat de C. Altersohn)

Comment favoriser le partenariat tout en évitant l'intégration des sous-traitants aux donneurs d'ordres? (Japon)

6. **Alliances Stratégiques**

Coopération entre entreprises concurrentes, généralement en vue d'un partage de marchés

Alliances Stratégiques entre entreprises de sous-traitance
(Partenariat de C.Cuny/P. Bonnet)

7. **Spécialisation Flexible**

Se situe, semble-t-il, entre la sous-traitance de spécialité et les "coopératives de production".

8. **Délocalisation** (qui résulte généralement de la sous-traitance économique (3c))

Tentative d'une nouvelle définition du Partenariat:

Relations de sous-traitance et d'approvisionnement spécialisés qui sont complétés par d'autres formes de coopération (techniques, technologiques, financières, commerciales, de gestion, fournitures d'équipements, d'assistance et de formation) en vue d'accroître les chances de

succès et de garantir des relations stables et durables entre les partenaires, au bénéfice mutuel de ceux-ci". Ceci est souvent le cas des accords internationaux de sous-traitance de spécialité, particulièrement pour accéder à de nouveaux marchés ou à de nouvelles technologies, difficilement accessibles isolément.

ANNEXE IV

Proposition pour la Création d'un

CLUB UNIDOSS

Conditions d'Accès:

Les Bourses de Sous-Traitance et de Partenariat (BSTP) établies sur les bases institutionnelles, opérationnelles et méthodologiques (accord de licence UNIDOSS) de l'ONUDI

Services Rendus: (moyennant redevances à tarifs préférentiels)

- Annuaire International des BSTP
- Mises à jour successives du logiciel UNIDOSS
- Mise en relation des BSTP
- Accès aux accords de coopération entre l'ONUDI et certains Organismes de Salons/Foires Internationaux de Sous-Traitance et d'Approvisionnement
- Organisation de Séminaires de Formation spécialisée (pour les BSTP et des entreprises)
 - organisés par l'ONUDI (à Vienne)
 - organisés par certaines institutions sous tutelle de l'ONUDI
- Accès à des ouvrages méthodologiques et publications spécialisées de l'ONUDI (réduction sur la vente de publications), à titre d'exemple:
 - Manuel des BSTP
 - Guide légal pour des Accords de Sous-Traitance
 - Rapports des Groupes d'Experts
 - Proposition des Statuts légaux d'une BSTP
 - Guide pour l'Organisation d'un Salon de Sous-Traitance
- Mise à disposition d'Experts Audits
- Mise à disposition des Consultants spécialisés (assistance technique, juridique, informatique, promotionnel, en salon/foires, UNIDOSS, en stratégies, etc.)
- Accès à l'Observatoire PME de l'ONUDI (centre de référence et d'information)
- Status d'Antennes nationales pour des Programmes de Coopération de l'ONUDI (INTIB, DIPP, etc.)